



Commune de MAILLEBOIS

ANNÉE 2019

N° 166

NOVEMBRE

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

Séance du 20 SEPTEMBRE 2019

Présents : M. Maisons Christian, Mme Chiron Isabelle, Mme Hardy Françoise, Mme Bouillon Nathalie, M. de Boisanger Arnaud, M. Alleaume Jean-Paul, Mme Girard Danielle, M. Vandeveld Ivo, M. Caré François et M. Merlet Philippe.

Absents : M. Palat Laurent.

Secrétaire : M. Merlet Philippe

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité.

Décision de modification sur budget communal.

Monsieur Le Maire explique que des crédits s'avèrent insuffisants en section d'investissement à l'article 2031 et qu'il y a lieu d'effectuer les modifications suivantes :

| | |
|--|-----------|
| Au compte 2031 section dépenses investissement | + 4 000 € |
| Au compte 2138 section dépenses investissement | - 4 000 € |

Le conseil municipal, après discussion, accepte à l'unanimité.

Clôture de régies communales.

M. le Maire explique que d'ici la fin d'année les communes doivent clôturer certaines régies communales. Pour la commune, il s'agit de clôturer la régie de restauration et celle de garderie. En effet, les factures sont envoyées directement par Rennes et donc payables également à Rennes. Les parents ont été prévenu.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité la clôture de ces deux régies.

Convention agence postale : renouvellement.

L'agence postale est pérenne depuis 2017. Nous devons signer une nouvelle convention avec La Poste pour une durée de 9 ans.

Le loyer s'élève à 1 030 € par mois et indexé annuellement.

Cette convention sera signée dans les mêmes conditions que la précédente.

Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité et charge M. le Maire de signer ladite convention et les actes s'y affèrent.

Approbation zonage (entreprise BFIE).

Monsieur le maire explique que la société BFIE a rendu les plans de zonage de l'assainissement de nos trois villages. Cette étude était nécessaire pour obtenir des aides de l'agence de l'eau si des travaux étaient envisagés.

L'étude rapporte que :

Sur Dampierre sur Blévy, il manquerait le raccordement d'une habitation.

Sur Maillebois, le Château n'est pas raccordable en l'état.

Sur Blévy, des difficultés résident rue du moulin du pré.

Un habitant souhaite raccorder sa propriété au réseau des eaux usées suite à l'audit du SPANC. Ces habitations sont difficilement raccordables dans l'immédiat et cela demanderait des travaux et un financement important avec la mise en œuvre de pompes de relevage et canalisations.

Une enquête publique sur ce zonage sera mise en place. Suivant les directives et les résultats, le conseil analysera les conclusions.

A
U

F
I
L
L

D
E

L
A

B
L
A
I
S
E

Monsieur le maire demande l'approbation des plans de zonage et précise qu'il répondra par la négative sur les demandes de raccordement avec les explications adaptées.
Le conseil accepte à l'unanimité ce plan de zonage.

Financement travaux Cœur de village Blévy.

Monsieur le Maire : rappelle que la commune est propriétaire des anciens bâtiments de la « Belle époque »
Le projet d'aménagement de la zone avance.

A la base trois scénarii avaient été proposés :

- La reconstruction partielle
- La reconstruction totale
- La démolition et la création d'un parc

Le troisième scénario a été retenu.

Avec la collaboration du service commun de l'agglo, nous sommes dans la phase « appel d'offre » pour la démolition des bâtiments et le défrichage du parc.

Le budget « démolition » de cet édifice va être supérieur à l'estimation initiale lors de l'établissement du projet d'utilité publique. Depuis trois ans les bâtiments se sont dégradés et les différents diagnostics ont mis en évidence des procédures drastiques pour le traitement des matériaux amiantés, du plomb etc.

Pour rester dans le budget initial, la modification de la structure de la place ne sera pas incluse dans le projet. Cela pourra faire l'objet d'un projet futur.

Nous pouvons prétendre à des subventions : environ 30 % du département et 40 % de la région. Le reste sera à charge de la commune et il sera nécessaire de faire un prêt à long terme.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de demander des subventions.

M. Caré : Cela engage la commune financièrement, ce projet n'est pas primordial.

Après discussion, le conseil municipal accepte et charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions et vote à la majorité (1 voix contre)

M le Maire demandera les subventions pour ce projet.

Demande de subvention : Classe de neige école de Blévy.

Monsieur le Maire a reçu une demande de subvention pour la classe de neige du 26 janvier au 1 février 2020. Les années précédentes 100 € ont été accordés par élève. Cela implique une subvention globale de 4100 € pour l'école pour l'année 2020.

La coopérative scolaire participe à hauteur de 36 € par enfant. 41 enfants sont concernés par ce voyage.

Le coût par élève est de 496 €.

Le reliquat est à la charge des familles. Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité et les crédits seront prévus au budget 2020.

Informations et questions diverses

M le Maire : informe que le SIPEP sera dissous le 31 décembre 2019. La compétence est reprise par l'agglo sur décision préfectorale.

Antenne relai FREE : une réunion publique va se dérouler le 5 novembre dès 16h00 en mairie de Maillebois. Ce pylône doit être implanté près du terrain de tennis à Blévy.

Nous avons recruté temporairement un agent pour remplacer un employé communal en arrêt maladie.

Quelques dates :

- 11 janvier : Vœux du Maire
- 15 mars : Premier tour des élections
- 22 mars : Deuxième tour des élections
- 27 mars : Election du Maire

Tour de table

Mme GIRARD : Il est indispensable que les administrés soient plus corrects envers les personnels du secrétariat de la mairie. Il y a de plus en plus d'incivilité et c'est inadmissible. L'ensemble du conseil valide cette requête.



Vous êtes cordialement invités le

SAMEDI 11 JANVIER 2020



à la salle polyvalente de MAILLEBOIS

à partir de 17 H 00

Pour :

***Les vœux du Maire
et du Conseil Municipal***

Apéritif

Avec la participation de la chorale de Maillebois

Réservation obligatoire avant le 27 décembre 2019

Par téléphone au 02.37.48.17.35, ou par renvoi de ce coupon

à la Mairie de MAILLEBOIS

maillebois.28@gmail.com



Monsieur, Madame, -----

Nombre de personnes-----

Seront présents le vendredi janvier 20

INSCRIPTION OBLIGATOIRE MERCI

ÉLECTIONS MUNICIPALES

15 ET 22 MARS 2020

**POUR VOTER, il est indispensable
d'être inscrit sur les listes électorales**



Inscrivez-vous **avant le 7 février 2020**

(Muni d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile)

- en Mairie

- par Internet : service-public.fr

=> Site utilisable également pour vérifier votre situation électorale
ainsi que votre bureau de vote